

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT

2ème Bureau
JC-SF 99-082

Evreux, le

Affaire suivie par Melle CARON
Tél. : 02.32.78.28.17

**SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
DU BASSIN DE L'AVRE**

Le Préfet de l'Orne

Le Préfet d'Eure et Loir
Chevalier de l'Ordre
National du Mérite

Le Préfet de l'Eure
Chevalier de la Légion
d'Honneur et de l'Ordre
National du Mérite

VU :

- la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, modifiée ;
- le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992, portant application de l'article 5 de la loi du 3 janvier 1992 susvisée ;
- la circulaire n° 92-84 du 15 octobre 1992 du Ministre de l'Environnement, relative à l'application du décret du 24 septembre 1992 susvisé ;
- l'arrêté du 20 septembre 1996 du Préfet de la Région d'ILE DE FRANCE, Préfet coordonnateur du bassin SEINE-NORMANDIE, approuvant le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin SEINE-NORMANDIE ;
- la délibération du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'AVRE du 18 mars 1995 sollicitant l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (S A G E) dans le bassin de l'AVRE ;
- les lettres des 19 août et du 30 septembre 1997, par lesquelles les Préfets de l'ORNE et d'EURE et LOIR, donnent leur accord pour que la coordination de la procédure S A G E soit assurée par le Préfet de l'EURE ;

SUR proposition des secrétaires généraux des Préfectures de l'EURE, d'EURE et LOIR et de l'ORNE

ARRESENT

Article 1er : Il est décidé de procéder à l'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (S A G E) du bassin de l'AVRE.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

BOULEVARD GEORGES CHAUVIN 27022 EVREUX CEDEX Tél. 02.32.78.27.27
Télécopie : 02 32.38.24.15

Article 2 : Le périmètre du schéma figure en annexes, établi conformément aux dispositions du S D A G E du bassin SEINE-NORMANDIE.

Article 3 : Le Préfet de l'EURE est désigné pour coordonner et suivre, pour le compte de l'Etat, la procédure d'élaboration du S A G E.

Article 4 : Mme la Secrétaire Général de la Préfecture de l'EURE, et M.M. les Secrétaire Généraux des Préfectures d'EURE et LOIR et de l'ORNE, M.M les Sous-Préfets de MORTAGNE AU PERCHE (ORNE) et de DREUX (EURE ET LOIR), sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré en caractères apparents, dans au moins deux journaux régionaux ou locaux habilités à recevoir des annonces légales, et affiché dans toutes les mairies concernées par le périmètre du S A G E.

EVREUX, le 31 mai 1999

CHARTRES, le 12 mai 1999

ALENCON, le 26 avril 1999

Le Préfet,

Le préfet,
pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Le Préfet,

Signé Thierry KLINGER

Signé Evence RICHARD

Signé Jean-Jacques DEBACQ

Pour ampliation,
L'Attaché de Préfecture,
Chef de Bureau,



Josette CARON

Liste des communes dont le territoire est situé totalement dans le bassin hydrographique de l'Avre

Départements	Arrondissements	Cantons	Communes
Eure	Evreux	Nonancourt	Acon Breux-sur-Avre Courdeманche Droisy L'Hosmes Illiers-l'Evêque Louye La Madeleine-de-Nonancourt Marcilly-la-Campagne Mesnil-sur-l'Estrée Moisville Muzy Nonancourt Saint-Germain-sur-Avre
		Verneuil-sur-Avre	Armentières-sur-Avre Bâlines Les Barils Chennebrun Courteilles Gournay-le-Guérin Mandras Piseux Pullay Saint-Christophe-sur-Avre Saint-Victor-sur-Avre Tillières-sur-Avre Verneuil-sur-Avre
		Damville	Hellenvilliers
Orne	Mortagne-au-Perche	Tourouvre	Beaulieu Bresolettes Moussonvilliers Normandel La Poterie-au-Perche Randonnai Saint-Maurice-les-Charencey
		Algle-est	Iral

Liste des communes dont le territoire est situé totalement dans le bassin hydrographique de l'Avre

Départements	Arrondissements	Cantons	Communes
Eure-et-Loir	Dreux	Brézolles	Beauche Bérou-la-Mulotière Brézolles Les Châtelets Dampierre-sur-Avre Escorpain Fessanvilliers-Mattanvilliers La Mancelière Montigny-sur-Avre Prudemanche Revercourt Rueil-la-Gadelière Saint-Lubin-de-Cravant Saint-Lubin-des-Joncherets Saint-Rémy-sur-Avre
		La Ferté-Vidame	Boissy-les-Perche La Chapelle-Fortin La Ferté-Vidame Lamblore Morvilliers Les Ressuintes Rohaire
		Dreux-ouest	Boissy-en-Drouais Louvilliers-en-Drouais Vert-en-Drouais
		Senonches	La Puisaye

Liste des communes dont le territoire est situé partiellement dans le bassin hydrographique de l'Avre

Départements	Arrondissements	Cantons	Communes
Eure	Evreux	Damville	Buis-sur-Damville Grandvilliers Hosmes
		Saint-André-de-l'Eure	Chavigny-Bailleul Coudres Lignerolles Marilly-sur-Eure
		Brateuil	Cintray Dame-Marie Francheville Saint-Ouen-d'Attez
		Verneuil-sur-Avre	Bourth
		Nonancourt	St-Georges-Motel
Eure-et-Loir	Dreux	Brézolles	Châtaincourt Crucey-Villages Laons Allainville Dreux Montreuil Vernouillet Senonches La Framboisière La Saucelle Garencières en Drouais Crécy Couvé Saulnières
		Dreux	
		Senonches	
Orne	Mortagne-au-Perche	Aigle-est	Chandai Crulai Vitrai-sous-l'Aigle
		Longny-au-Perche	L'Hôme-Chamondot La Lande-sur-Eure Marchainville
		Moulins-la-Marche	Les Aspres
		Tourouvre	Bubentré Prépotin Tourouvre la Ventrouze



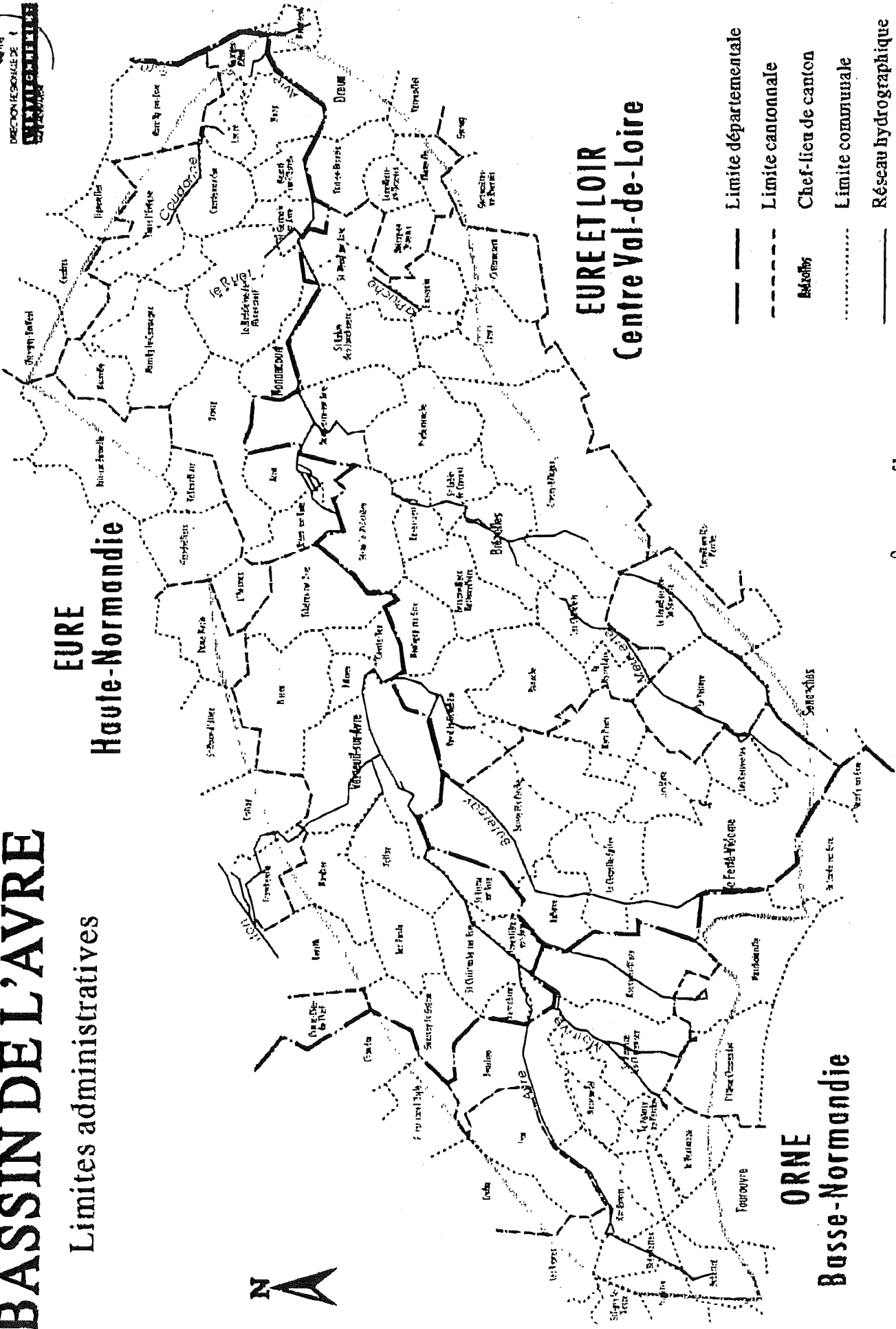
BASSIN DE L'AVRE

Limites administratives

EURE Haute-Normandie

EURE ET LOIR Centre Val-de-Loire

ORNE Basse-Normandie



- Limite départementale
- - - Limite cantonale
- Réseau hydrographique
- Chef-lieu de canton
- Limite communale
- Limite du bassin versant

Echelle 0 5 km.